



## **Procès-verbal de l'assemblée constitutive pour la création de l'Association « Groupe habitants du Jorat »**

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, Salle de l'ancien collège de Les Cullayes  
(Ch. des Moures 2, 1080 Les Cullayes).

Ouverture de la séance: 14 heures.  
32 personnes sont présentes.(voir les 3 pages annexées).

### **Bienvenue**

Le président, Gilbert Cuttelod, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie les communes de Jorat-Mézières, Montpreveyres et Servion d'avoir engagé ce projet. Les remerciements sont aussi destinés à Pro Senectute, à ses collaborateurs et plus particulièrement à Coline Wileczelek, Valentine Beilliard et Théo Iliani qui nous ont accompagnés depuis presque deux ans.

### **Nomination de deux scrutateurs**

Christine Vernier et Michel Ruffieux acceptent cette tâche.

### **Adoption du nom de l'Association: « Groupe habitants du Jorat ».**

Le nom « Groupe habitants du Jorat » est accepté à l'unanimité.

### **Fonctions clés de l'association**

Le président énumère les personnes proposées, soit:

Caissière: Doris Müller.

Caissière adjointe: Nicole Pavoni.

Personnes dépositaires de la signature de l'Association: Doris Müller, Nicole Pavoni, Manuela Bardet.

Vérificateurs des comptes: Monique Grun, Philippa King Rojo. Suppléant: Michel Ruffieux.

Signataire des statuts: Gilbert Cuttelod, Doris Müller, Philippa King Rojo.

Signataires du PV de séance: François Clot, Gilbert Cuttelod et Yvette Viret.

Cette liste des fonctions clés est acceptée à l'unanimité.

### **Adoption des statuts**

Deux modifications sont demandées par des membres de l'assemblée:

#### **Article 2**

*- favoriser l'esprit d'ouverture, de convivialité et de bienveillance sur les territoires communaux.*

Remplacé par:

*- favoriser l'esprit d'ouverture, de convivialité et de bienveillance.*

La modification de l'article 2 est acceptée par 31 voix pour, et 1 voix contre.

#### **Article 5**

*Est membre de l'Association toute personne physique ou morale qui accepte les présents statuts et qui a demandé son adhésion au GH par écrit.*

Remplacé par:

*Est membre de l'Association toute personne physique ou morale qui accepte les présents statuts et qui a demandé son adhésion par écrit.*

La modification de l'article 5 est acceptée à l'unanimité.

Les statuts (y compris les modifications) sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

### **Mot de la fin**

Le président relève l'importance d'un tel projet qui crée des activités pour les seniors dans une ambiance conviviale, qui s'occupe des personnes isolées et qui favorise les contacts.



La séance se termine à 14h30. Elle est suivie d'un apéritif.

Les Cullayes, le 18 décembre 2025

Gilbert Cattelod Alfred Joseph  
Président

Yvette Viret  
Membre

François Clot  
Rédacteur du PV

Annexe: Liste des présences (3 pages).